

# Droit des successions

<b>Année</b>	Master 1		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit des successions		
<b>Volume horaire</b>	CM	36	<b>Code Apogee</b>
	TD	16	
<p><b>Objectifs généraux du cours</b></p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Maîtriser les règles de dévolution de la succession : dévolution légale et dévolution volontaire (droit des libéralités).</p> <p>Maîtriser les règles de gestion, liquidation et partage de la succession.</p> <p>Maîtriser les liens avec le droit des régimes matrimoniaux.</p> <p>TD : Acquisition de la méthode de liquidation d'une succession</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b></p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>La dévolution de la succession : la dévolution légale, la dévolution volontaire,</p> <p>La gestion de la succession : l'indivision successorale, les mandats</p> <p>La liquidation de la succession : l'option successorale, la liquidation de l'actif (rapport et réserve héréditaire), la liquidation du passif, le partage successoral</p>			

# Droit des successions

<b>Année</b>	Master 1		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit des successions		
<b>Volume horaire</b>	CM	36	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b></p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Maîtriser les règles de dévolution de la succession : dévolution légale et dévolution volontaire (droit des libéralités).</p> <p>Maîtriser les règles de gestion, liquidation et partage de la succession.</p> <p>Maîtriser les liens avec le droit des régimes matrimoniaux.</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b></p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>La dévolution de la succession : la dévolution légale, la dévolution volontaire,</p> <p>La gestion de la succession : l'indivision successorale, les mandats</p> <p>La liquidation de la succession : l'option successorale, la liquidation de l'actif (rapport et réserve héréditaire), la liquidation du passif, le partage successoral</p>			

# Procédures collectives

<b>Année</b>	Master 1		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Intitulé du cours</b>	Procédures collectives		
<b>Volume horaire</b>	CM	36	<b>Code Apogee</b>
	TD	16	
<p><b>Objectifs généraux du cours</b></p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Présentation de l'ensemble des mécanismes mis en place en droit français pour prévenir et remédier aux difficultés des entreprises (entreprises individuelles, sociétés ...)</p> <p>TD : Mise en œuvre des exercices et de la méthodologie acquise en licence (dissertation, commentaire d'arrêt ou de texte, cas pratique) ; Approfondissement de la méthode du commentaire d'arrêt ou de texte ; Résolution de cas pratiques faisant appel à des connaissances transversales</p> <p>Prérequis : être en mesure de mobiliser les connaissances acquises préalablement (droit des obligations, droit des contrats, droit commercial général, droit des sociétés, droit des biens, droit du patrimoine, voies d'exécution ...)</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b></p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>Évolution de la matière, sources</p> <p>La prévention des difficultés des entreprises (alerte, rôle des pouvoirs publics, mandat ad hoc, conciliation)</p> <p>Les procédures collectives (sauvegarde, redressement et liquidation judiciaires ...) et autres procédures de traitement : Aspects procéduraux (compétences, organes, rôle et pouvoirs des acteurs); Situation du débiteur ; Sort des créanciers, des cocontractants, des garants et autres partenaires; Situation des salariés; Déroulement et issues des procédures (plans de sauvegarde, de redressement, de cession)</p> <p>Responsabilités et sanctions encourues par le chef d'entreprise et par les tiers</p>			

# Procédures collectives

<b>Année</b>	Master 1		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Intitulé du cours</b>	Procédures collectives		
<b>Volume horaire</b>	CM	36	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b>  <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i>  Présentation de l'ensemble des mécanismes mis en place en droit français pour prévenir et remédier aux difficultés des entreprises (entreprises individuelles, sociétés ...)  Prérequis : être en mesure de mobiliser les connaissances acquises préalablement (droit des obligations, droit des contrats, droit commercial général, droit des sociétés, droit des biens, droit du patrimoine, voies d'exécution ...)</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b>  <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i>  Évolution de la matière, sources  La prévention des difficultés des entreprises (alerte, rôle des pouvoirs publics, mandat ad hoc, conciliation)  Les procédures collectives (sauvegarde, redressement et liquidation judiciaires ...) et autres procédures de traitement : Aspects procéduraux (compétences, organes, rôle et pouvoirs des acteurs); Situation du débiteur ; Sort des créanciers, des cocontractants, des garants et autres partenaires; Situation des salariés; Déroulement et issues des procédures (plans de sauvegarde, de redressement, de cession)  Responsabilités et sanctions encourues par le chef d'entreprise et par les tiers</p>			

# Droit international privé spécial

<b>Année</b>	Master 1		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit international privé spécial		
<b>Volume horaire</b>	CM	36	<b>Code Apogee</b>
	TD	16	
<b>Objectifs généraux du cours</b>			
<p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>L'objectif de ce cours est de concrétiser les différents aspects méthodologiques de la matière exposés dans le cours de DiP général à partir des thèmes pratiques qui relèvent tant de la sphère personnelle que de la sphère économique. Il s'agit aussi d'affiner la compréhension de l'évolution de la matière de droit international privé car en étudiant les différents champs spéciaux, on cerne les mouvements d'évolution de la matière : spécialisation du DIP spécial sous l'influence du droit européen (se développent des règlements européens au champ d'application matériel très scindé, règlement succession, règlement régimes matrimoniaux, règlement loi applicable au divorce...) et influence croissante de l'autonomie de la volonté et des droits fondamentaux.</p> <p>Ce cours est en lien avec le cours de DIP général du semestre 1 et le cours de droit du commerce international qui approfondit les éléments de la sphère économiques tels que droit des sociétés et droit des entreprises en difficulté</p> <p>En TD, l'étudiant pourra étudier de jurisprudence récente (en lien avec les arrêts fondateurs de la matière) et procéder à des exercices académiques : rédaction de commentaires de textes et de décisions de justice, résolutions de cas pratiques, dissertations juridiques.</p>			
<b>Programme de l'enseignement</b>			
<p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>Etude des solutions spéciales du droit international privé</p> <p>1°) La sphère personnelle (le statut personnel et le droit patrimonial de la famille)</p> <p>Le statut individuel (identification, capacité, protection des majeurs et des mineurs)</p> <p>Le statut familial et le patrimoine (concubinage, mariage, partenariat, divorce, filiation, successions, régimes matrimoniaux)</p> <p>2) La sphère économique</p> <p>Obligations contractuelles</p> <p>Obligations extracontractuelles</p> <p>Les biens</p>			

La forme des actes

Le droit des sociétés et le droit des entreprises en difficultés en lien avec le cours de droit du commerce international

# Droit international privé spécial

<b>Année</b>	Master 1		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit international privé spécial		
<b>Volume horaire</b>	CM	36	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b></p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>L'objectif de ce cours est de concrétiser les différents aspects méthodologiques de la matière exposés dans le cours de DiP général à partir des thèmes pratiques qui relèvent tant de la sphère personnelle que de la sphère économique. Il s'agit aussi d'affiner la compréhension de l'évolution de la matière de droit international privé car en étudiant les différents champs spéciaux, on cerne les mouvements d'évolution de la matière : spécialisation du DIP spécial sous l'influence du droit européen (se développent des règlements européens au champ d'application matériel très scindé, règlement succession, règlement régimes matrimoniaux, règlement loi applicable au divorce...) et influence croissante de l'autonomie de la volonté et des droits fondamentaux.</p> <p>Ce cours est en lien avec le cours de DIP général du semestre 1 et le cours de droit du commerce international qui approfondit les éléments de la sphère économiques tels que droit des sociétés et droit des entreprises en difficulté</p> <p>En TD, l'étudiant pourra étudier de jurisprudence récente (en lien avec les arrêts fondateurs de la matière) et procéder à des exercices académiques : rédaction de commentaires de textes et de décisions de justice, résolutions de cas pratiques, dissertations juridiques.</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b></p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>Etude des solutions spéciales du droit international privé</p> <p>1°) La sphère personnelle (le statut personnel et le droit patrimonial de la famille Le statut individuel (identification, capacité, protection des majeurs et des mineurs) Le statut familial et le patrimoine (concubinage, mariage, partenariat, divorce, filiation, successions, régimes matrimoniaux)</p> <p>2) La sphère économique Obligations contractuelles</p>			

Obligations extracontractuelles

Les biens

La forme des actes

Le droit des sociétés et le droit des entreprises en difficultés en lien avec le cours de droit du commerce international

# Propriété intellectuelle

<b>Année</b>	Master 1		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Intitulé du cours</b>	Propriété intellectuelle		
<b>Volume horaire</b>	CM	36	<b>Code Apogee</b>
	TD	16	
<b>Objectifs généraux du cours</b> <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Appréhender les règles générales du droit de la propriété intellectuelle. Comprendre les fondements et les objectifs de ces règles. Découvrir les différentes techniques juridiques permettant aux créateurs de bénéficier d'un monopole d'exploitation, voire de prérogatives morales, sur les biens immatériels issus d'un effort intellectuel ou d'investissements énumérés par la loi. TD : Analyse et commentaires de décisions de justice, de règles de droit, d'extraits d'articles de doctrine, consultations.			
<b>Programme de l'enseignement</b> <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> La propriété littéraire et artistique : le droit d'auteur, les droits voisins du droit d'auteur, le droit spécifique sur les bases de données La propriété industrielle : les dessins et modèles, la protection des inventions et des connaissances techniques, les marques			

# Propriété intellectuelle

<b>Année</b>	Master 1		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Intitulé du cours</b>	Propriété intellectuelle		
<b>Volume horaire</b>	CM	36	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b>  <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i>            Appréhender les règles générales du droit de la propriété intellectuelle. Comprendre les fondements et les objectifs de ces règles.            Découvrir les différentes techniques juridiques permettant aux créateurs de bénéficier d'un monopole d'exploitation, voire de prérogatives morales, sur les biens immatériels issus d'un effort intellectuel ou d'investissements énumérés par la loi.</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b>  <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i>            La propriété littéraire et artistique : le droit d'auteur, les droits voisins du droit d'auteur, le droit spécifique sur les bases de données            La propriété industrielle : les dessins et modèles, la protection des inventions et des connaissances techniques, les marques</p>			

# Procédure pénale

<b>Année</b>	Master 1		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Intitulé du cours</b>	Procédure pénale		
<b>Volume horaire</b>	CM	36	<b>Code Apogee</b>
	TD	16	
<b>Objectifs généraux du cours</b> <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Présentation des règles relatives à la recherche, la poursuite et le jugement des auteurs d'infractions pénales Prérequis : droit pénal général de L2			
<b>Programme de l'enseignement</b> <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> Le cadre du procès pénal judiciaire du procès pénal : les organes de justice, de police, les avocats L'action publique : opportunité des poursuites et alternatives à l'action publique L'action civile devant le juge pénal La recherche des preuves : règles générales et actes d'enquête réglementés L'instruction et les mesures de contraintes Le jugement et les voies de recours			

# Procédure pénale

<b>Année</b>	Master 1		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Intitulé du cours</b>	Procédure pénale		
<b>Volume horaire</b>	CM	36	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b>  <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i>            Présentation des règles relatives à la recherche, la poursuite et le jugement des auteurs d'infractions pénales            Prérequis : droit pénal général de L2</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b>  <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i>            Le cadre du procès pénal judiciaire du procès pénal : les organes de justice, de police, les avocats            L'action publique : opportunité des poursuites et alternatives à l'action publique            L'action civile devant le juge pénal            La recherche des preuves : règles générales et actes d'enquête réglementés            L'instruction et les mesures de contraintes            Le jugement et les voies de recours</p>			

# Droit des assurances

<b>Année</b>	Master 1		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit des assurances		
<b>Volume horaire</b>	CM	36	<b>Code Apogee</b>
	TD	16	
<p><b>Objectifs généraux du cours</b></p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Le cours de droit des assurances suppose de maîtriser le droit des obligations (droit des contrats et droit de la responsabilité civile) étudié en L2.</p> <p>Les TD permettront une mise en pratique des notions étudiées en cours par des études de cas et des commentaires d'arrêts.</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b></p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>Introduction au droit des assurances : notion d'assurance / distinction assurances de personnes – assurances de dommages / évolution historique des assurances et enjeux actuels / acteurs de l'assurance / partage et transfert du risque (coassurance et réassurance) / encadrement de l'activité d'assurance (contrôle de l'ACPR – le secret en droit des assurances)</p> <p>Etude du contrat d'assurance : formation / effets, notamment obligations des parties / extinction</p> <p>Contentieux des assurances : compétence juridictionnelle / délai de prescription</p>			

# Droit des assurances

<b>Année</b>	Master 1		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit des assurances		
<b>Volume horaire</b>	CM	36	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b>  <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i>            Le cours de droit des assurances suppose de maîtriser le droit des obligations (droit des contrats et droit de la responsabilité civile) étudié en L2.</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b>  <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i>            Introduction au droit des assurances : notion d'assurance / distinction assurances de personnes – assurances de dommages / évolution historique des assurances et enjeux actuels / acteurs de l'assurance / partage et transfert du risque (coassurance et réassurance) / encadrement de l'activité d'assurance (contrôle de l'ACPR – le secret en droit des assurances)            Etude du contrat d'assurance : formation / effets, notamment obligations des parties / extinction            Contentieux des assurances : compétence juridictionnelle / délai de prescription</p>			

# Droit du commerce international

<b>Année</b>	Master 1		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit du commerce international		
<b>Volume horaire</b>	CM	36	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b>  <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i>            Le cours de Droit du commerce international traite principalement les grands concepts, sources, institutions de l'ordre économique international. Il permet d'appréhender les principaux traits communs aux contrats internationaux, le droit qui leur est applicable et le règlement des litiges survenant dans ce cadre, notamment, par le recours à l'arbitrage. Ce cours est en lien avec les cours de Droit international général et de Droit international spécial.</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b>  <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i>            Les sources du droit du commerce international            Les acteurs du droit du commerce international            Les contrats du commerce international            Le règlement des litiges du commerce international</p>			

# Droit pénal des affaires

<b>Année</b>	Master 1		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit pénal des affaires		
<b>Volume horaire</b>	CM	36	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b>  <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i>            L'objectif de ce cours est de comprendre la façon dont sont pénalement réprimés les comportements illicites dans la « vie des affaires », aussi bien dans le Code pénal que dans le code de commerce ou dans le code monétaire et financier. Par le prisme du droit pénal des affaires, il importe également de bien comprendre et d'étudier le réseau punitif administratif en lien avec le principe non bis in idem et le concept de « matière pénale ».            Prérequis : les notions de droit pénal général et de droit de la peine relevant du semestre 3 et du semestre 4.</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b>  <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i>            La place du droit pénal des affaires dans le droit criminel (sources, phénomène moderne de « compliance », rapports avec les autres branches du droit pénal).            La description du droit pénal des affaires (caractéristiques et nature particulière – incriminations et peines, les évolutions majeures, l'organisation judiciaire et la création d'un Parquet national financier).            La prescription de l'action publique en droit des affaires (jurisprudence antérieure / Loi n° 2017-242 du 27 février 2017 portant réforme de la prescription en matière pénale).            L'action civile au pénal en droit des affaires            La responsabilité pénale des dirigeants de société.            La responsabilité pénale des personnes morales.            Infractions de droit commun applicable à la vie des affaires (rappel sur les principales infractions abordées en Licence : escroquerie, abus de confiance, recel, blanchiment et faux) + corruption et trafic d'influence + favoritisme et prise illégale d'intérêts.            Le réseau administratif et le rôle des Autorités administratives indépendantes / le concept européen de « matière pénale » / le problème du cumul des sanctions pour un même fait.            Infractions spécifiques au monde des affaires</p>			

La contrainte pénale liée à l'exercice de l'activité économique

Les opérations économiques illicites :

- droit pénal des sociétés et le cadre du fonctionnement de la société (abus de biens sociaux) et infractions comptables principales (Délict de défaut d'établissement des documents comptables ; Délict de non présentation des comptes annuels ; Délict de présentation des comptes annuels inexacts ; Infractions commises par le CAC).
- droit pénal des sociétés et cadre de la fin de la société (banqueroute).
- droit pénal boursier (délict d'initié + infraction de manipulation de cours).
- droit pénal de la concurrence (ententes frauduleuses)

# Droit du dommage corporel

<b>Année</b>	Master 1		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit du dommage corporel		
<b>Volume horaire</b>	CM	36	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b>  <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i>            L'objectif de ce cours, intervenant notamment comme prolongement du cours de droit de la responsabilité en licence 2 de droit, est d'offrir, d'abord, aux étudiants une vision générale des méthodes d'identification et d'évaluation des postes de préjudices indemnisables en matière de dommage corporel. Il est, ensuite, de leur offrir une vision générale des mécanismes de répartition de la charge de l'indemnisation entre les différents débiteurs de cette indemnisation.</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b>  <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i>            1 - Qu'est-ce qui est indemnisable, et comment ? Expertise médicale, détermination des postes de préjudices (nomenclature Dintilhac) et leur évaluation monétaire, modalités de réparation (en nature / par équivalent : choix entre le versement d'une rente et d'un capital ; révision de l'évaluation).            2 - Qui indemnise, et comment ? Débiteurs et contributeurs (sécurité sociale, assureurs, fonds de garantie...), recours des tiers payeurs, contentieux du dommage corporel.</p>			

# Droit du marché intérieur de l'UE

<b>Année</b>	Master 1		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit du marché intérieur de l'UE		
<b>Volume horaire</b>	CM	36	<b>Code Apogee</b>
	TD	16	
<p><b>Objectifs généraux du cours</b></p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>À ce jour, le marché intérieur constitue la plus grande réalisation économique de l'Union européenne. Également dénommé marché unique ou grand marché, il représente aujourd'hui une réalité non seulement pour 447 millions d'habitants mais également pour les millions d'entreprises établies sur le territoire des Vingt-sept États membres de l'UE. Cet enseignement a pour objectif présenter les aspects juridiques du marché intérieur à travers le principe de libre circulation et plus particulièrement les quatre domaines d'application de ce principe fondamental, à savoir les marchandises, les travailleurs, les services et les capitaux. Outre les quatre libertés de circulation posées par le traité FUE, cet enseignement s'attachera également à présenter les dispositions du traité FUE relatives aux aides accordées par les États membres.</p> <p>Complémentaire des cours de droit social international et européen et de politiques internes et externes de l'UE.</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b></p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>La libre circulation des marchandises</p> <p>La libre circulation des personnes</p> <p>La libre circulation des services</p> <p>La libre circulation des capitaux</p> <p>Le droit des aides d'État</p>			



# Droit du marché intérieur de l'UE

<b>Année</b>	Master 1		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit du marché intérieur de l'UE		
<b>Volume horaire</b>	CM	36	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b>  <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i>            À ce jour, le marché intérieur constitue la plus grande réalisation économique de l'Union européenne. Également dénommé marché unique ou grand marché, il représente aujourd'hui une réalité non seulement pour 447 millions d'habitants, mais également pour les millions d'entreprises établies sur le territoire des Vingt-sept États membres de l'UE. Cet enseignement a pour objectif présenter les aspects juridiques du marché intérieur à travers le principe de libre circulation et plus particulièrement les quatre domaines d'application de ce principe fondamental, à savoir les marchandises, les travailleurs, les services et les capitaux. Outre les quatre libertés de circulation posées par le traité FUE, cet enseignement s'attachera également à présenter les dispositions du traité FUE relatives aux aides accordées par les États membres.            Complémentaire des cours de droit social international et européen et de politiques internes et externes de l'UE.</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b>  <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i>            La libre circulation des marchandises            La libre circulation des personnes            La libre circulation des services            La libre circulation des capitaux            Le droit des aides d'État</p>			



# Droit matériel des libertés

<b>Année</b>	Master 1		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit matériel des libertés		
<b>Volume horaire</b>	CM	36	<b>Code Apogee</b>
	TD	16	
<b>Objectifs généraux du cours</b> <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Prérequis. Maîtriser le droit des libertés dans ses aspects théoriques et les aspects fondamentaux du contentieux (judiciaire, administratif et constitutionnel). Objet du cours. Dans la continuité du cours de L3, ce cours de Droit matériel des libertés permet de se confronter au contenu du régime juridique applicable aux grandes libertés. Objectif des TD. Approfondir les éléments abordés dans le CM à travers des jurisprudences judiciaires, administratives, constitutionnelles et européennes, quelle que soit l'orientation première de l'étudiant : le Droit matériel des libertés contraint nécessairement de dépasser les cloisonnements habituels, et les TD le permettent en développant des points précis du cours.			
<b>Programme de l'enseignement</b> <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> Dignité de la personne humaine Privations de liberté et mesures de contrôle (hors champ pénal) Vie privée et libre disposition de son corps Liberté de religion et laïcité Liberté d'expression Liberté d'association Liberté de réunion			



# Droit matériel des libertés

<b>Année</b>	Master 1		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit matériel des libertés		
<b>Volume horaire</b>	CM	36	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<b>Objectifs généraux du cours</b> <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Prérequis. Maîtriser le droit des libertés dans ses aspects théoriques et les aspects fondamentaux du contentieux (judiciaire, administratif et constitutionnel). Objet du cours. Dans la continuité du cours de L3, ce cours de Droit matériel des libertés permet de se confronter au contenu du régime juridique applicable aux grandes libertés.			
<b>Programme de l'enseignement</b> <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> Dignité de la personne humaine Privations de liberté et mesures de contrôle (hors champ pénal) Vie privée et libre disposition de son corps Liberté de religion et laïcité Liberté d'expression Liberté d'association Liberté de réunion			

# Droit de l'environnement

<b>Année</b>	Master 1		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit de l'environnement		
<b>Volume horaire</b>	CM	36	<b>Code Apogee</b>
	TD	16	
<b>Objectifs généraux du cours</b> <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Le cours envisage quelques déclinaisons du droit de l'environnement dans ses principales branches. TD : Mise en œuvre en approfondissement de la méthodologie acquise les années précédentes (dissertation, commentaire d'arrêt ou de texte, cas pratique) ; Compléments des notions de cours.			
<b>Programme de l'enseignement</b> <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> Définition du développement durable Administration française de l'environnement. Administration centrale. Administration déconcentrée. Autres acteurs de la protection de l'environnement. Droit de la protection de la nature. Les modes de protection. Droit des nuisances. Réglementation des installations classées.			

# Droit de l'environnement

<b>Année</b>	Master 1		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit de l'environnement		
<b>Volume horaire</b>	CM	36	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b>  <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i>            Le cours envisage quelques déclinaisons du droit de l'environnement dans ses principales branches.</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b>  <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i>            Définition du développement durable            Administration française de l'environnement. Administration centrale. Administration déconcentrée. Autres acteurs de la protection de l'environnement.            Droit de la protection de la nature. Les modes de protection.            Droit des nuisances. Réglementation des installations classées.</p>			

# Droit de la fonction publique

<b>Année</b>	Master 1		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit de la fonction publique		
<b>Volume horaire</b>	CM	36	<b>Code Apogee</b>
	TD	16	
<b>Objectifs généraux du cours</b> <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Le but de cet enseignement est la présentation globale et synthétique de la fonction publique française à travers son organisation et son fonctionnement. Il vise à permettre aux étudiants de maîtriser tous les principes et les règles de fonctionnement communes au régime générale de fonction publique et des agents publics ainsi que les règles spécifiques à chacune des fonctions publiques particulières (notion d'agent public, de fonctionnaire, de statut, recrutement, régime disciplinaire, etc.). Cet enseignement est complémentaire des cours droit administratif (L2) et de droit des services publics (L3).			
<b>Programme de l'enseignement</b> <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> La typologie de la fonction publique Agents publics et titularisation Agents publics et situation légale et réglementaire Les sources et l'évolution du droit de la fonction publique L'organisation de la fonction publique Les organes centraux Les organes de concertation L'admissibilité aux emplois publics Le recrutement Le déroulement de la carrière Les droits et devoir de membres de la fonction publique Le régime disciplinaire des fonctionnaires			



# Droit de la responsabilité de la puissance publique

<b>Année</b>	Master 1		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit de la responsabilité de la puissance publique		
<b>Volume horaire</b>	CM	36	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b></p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Le cours vise à présenter les principes qui guident les conditions et les modalités d'engagement de la responsabilité des personnes publiques ainsi que les principaux régimes légaux et jurisprudentiels relevant de la compétence des juridictions administratives.</p> <p>Prérequis : maîtriser le droit administratif de L2 ainsi que le contentieux administratif de L3</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b></p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>Principes du droit de la responsabilité</p> <p>Le préjudice</p> <p>La demande en responsabilité</p> <p>La réparation</p> <p>Les régimes de responsabilité</p> <p>La distinction responsabilité pour faute / responsabilité sans faute</p> <p>La responsabilité des personnes publiques en fonction de leurs activités : responsabilité du fait de la justice, des services fiscaux, responsabilité médicale, du fait des lois, des attroupements, dommages de travaux publics....</p>			



# Droit et contentieux constitutionnel approfondi

<b>Année</b>	Master 1		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit et contentieux constitutionnel approfondi		
<b>Volume horaire</b>	CM	36	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<b>Objectifs généraux du cours</b> <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i> Cours et TD : Présentation du contentieux constitutionnel français			
<b>Programme de l'enseignement</b> <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i> Le juge constitutionnel français. Historique. Le juge constitutionnel français sous la Ve république - Composition. Les méthodes de travail du juge constitutionnel français. Contrôle a priori et contrôle a posteriori			

# Droit fiscal des affaires

<b>Année</b>	Master 1		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Intitulé du cours</b>	Droit fiscal des affaires		
<b>Volume horaire</b>	CM	36	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b></p> <p><i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i></p> <p>Le cours de droit fiscal des affaires du semestre 2 vise à présenter les règles encadrant l'imposition des bénéfices réalisés au sein des groupes de sociétés, celles relatives à la taxe sur la valeur ajoutée ainsi que celles gouvernant l'imposition du capital de l'entreprise.</p> <p>Prérequis : être en mesure de mobiliser les connaissances acquises préalablement (droit fiscal des affaires du semestre 1, comptabilité du semestre 1, droit commercial général, droit des sociétés, les principes généraux du droit fiscal (L2), règles d'imposition du revenu des personnes physiques (L3) ... )</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b></p> <p><i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i></p> <p>La détermination du résultat fiscal</p> <p>Imposition des groupes de société (régime mère fille, intégration fiscale) et restructurations</p> <p>La TVA : champ d'application, la TVA exigible, la TVA déductible, les régularisations (le coefficient de déduction).</p> <p>L'imposition du capital de l'entreprise : les impôts de production (la contribution économique territoriale et les taxes foncières), l'IFI (la taxation de l'immobilier au sein des sociétés), les droits d'enregistrement, les droits de mutation à titre onéreux, (les mutations de propriété, les droits dus par les sociétés), les droits de mutation à titre gratuit (pacte Dutreil)</p> <p>Contrôle et contentieux (le contrôle fiscal, les recours du contribuable)</p>			



# Fiscalité des particuliers

<b>Année</b>	Master 1		
<b>Filière</b>	DROIT		
<b>Semestre</b>	Semestre 2		
<b>Intitulé du cours</b>	Fiscalité des particuliers		
<b>Volume horaire</b>	CM	36	<b>Code Apogee</b>
	sans TD		
<p><b>Objectifs généraux du cours</b>  <i>Préciser l'articulation de l'enseignement avec tout autre enseignement de la filière</i>            Le cours de droit fiscal des particuliers du semestre 2 vise à présenter les règles encadrant l'imposition des revenus des personnes physiques et leur application ainsi que les règles qui gouvernent la fiscalité du patrimoine des particuliers.            Prérequis : être en mesure de mobiliser les connaissances acquises préalablement (les principes généraux du droit fiscal (L2), règles d'imposition du revenu des personnes physiques (L3), régimes matrimoniaux ... )</p>			
<p><b>Programme de l'enseignement</b>  <i>Lister les notions et thèmes abordés dans cet enseignement</i>            Présentation sommaire des différentes catégories de revenus soumis à l'impôt sur le revenu            L'imposition des revenus du patrimoine : les revenus fonciers, les revenus de capitaux mobiliers (barème à taux progressif ou PFU), les plus-values des particuliers (plus-values sur les cessions de droits sociaux, les plus-values immobilières et les plus-values sur biens meubles)            Calcul de l'impôt sur le revenu : niches fiscales (défiscalisation immobilière, réductions d'impôt et crédits d'impôt)            L'IFI : Caractères généraux, la détermination de l'assiette, la liquidation et le paiement            Les droits d'enregistrement : Les droits de mutation à titre onéreux (les mutations de propriété, les partages et les licitations),            Les droits de mutation à titre gratuit, droits de succession et droits de donation, fiscalité de l'assurance-vie.</p>			

